



# Itinéraires vélos à Val-Revermont

## Fiche d'information

Version 3 – 08/05/22

Cette fiche décrit les itinéraires vélos aménagés à petit prix sur la commune de Val-Revermont et les discussions en cours pour rejoindre une dizaine de villages voisins par un nouvel itinéraire d'une trentaine de kilomètres.

### Les itinéraires vélos déjà réalisés à Val-Revermont

#### Quatre itinéraires sur neuf kilomètres

La commune de Val-Revermont a créé trois itinéraires vélos et envisage la création d'un quatrième (voir Annexe 2).

Les deux premiers itinéraires ont été ouverts en 2017 sur 7 km entre le bourg de Treffort, le village de Cuisiat et la base de loisirs de la Grange du Pin. Les cyclistes passent par des routes de campagne peu fréquentées et de chemins ruraux aisément roulables. Le troisième itinéraire est en voie d'achèvement en contrebas du village de Treffort. C'est une voie cyclable nouvelle d'environ 1 km, construite en gravier sur 3m de large. Le quatrième itinéraire est en discussion. Pour partie, il partagerait une roue départementale avec une voie centrale banalisée, aussi appelée chaucidou (voir Annexe 1). Au total, cela fait 9 km d'itinéraires vélos jointifs dont environ 10% de voie cyclable neuve et 90% de routes et chemins réutilisés ou partagés.

#### Un coût globalement très raisonnable

Pour les sections déjà en place, le coût du jalonnement (achat et installation des balises et panneaux) s'est élevé à environ 14 000 €. Le coût du gravillonnage des chemins ruraux a été très faible. La nouvelle voie cyclable ouverte en contrebas de Treffort coûte 130 000 €. En moyenne, on arrive à un peu plus de 14 000 €/km, vingt à trente fois moins cher qu'une véritable voie verte.

#### Reste à attirer plus d'utilisateurs

Il n'y a pas eu d'animations pour attirer les cyclistes sur les itinéraires, ni même d'inauguration. Les sites de cyclotourisme et de circulation à vélo ne mentionnent pas les itinéraires. Sur ce plan, il reste du travail à faire.

Il semble aux élus que la fréquentation se fait essentiellement à la belle saison. À noter pourtant que lors d'une visite des itinéraires effectuée un jour de semaine en hiver par beau temps, plusieurs utilisateurs ont été croisés. Ils roulaient visiblement pour leurs loisirs.

## Vers un itinéraire élargi à une dizaine de villages

Fin 2021, la commune de Val-Revermont a invité quelques communes voisines à discuter d'un itinéraire d'une trentaine de kilomètres à tracer au pied du Revermont. Une première réunion s'est tenue avec des élus et des citoyens de trois communes. Des élus de deux autres communes ont rejoint la discussion en février 2022. Trois autres communes ont été contactées. À ce

jour, voici où en est la discussion.

On s'attend à ce que la voie soit utilisée pour des déplacements utilitaires entre villages voisins (travail, courses et activités) et pour des balades plus longues (loisirs et tourisme).

L'itinéraire devrait être continu, accessible à tous les types de vélos, aussi direct et aussi plat que possible. Il devrait être séparé de la route quand c'est faisable ou à défaut, utiliser de bonnes solutions de partage de la chaussée. Il devrait utiliser au maximum des emprises dont les communes sont déjà propriétaires. En s'inspirant de ce qui a été fait à Val-Revermont, le coût d'aménagement et d'entretien devrait être globalement limité.

Chaque commune propose un tracé sur son territoire avec d'éventuelles variantes. Une étude préalable va être entreprise pour définir les aménagements, leur coût et leur financement. Ce dernier sera recherché auprès de l'État, du Département et de l'Agglomération. Le reste à charge pour les communes pourrait se situer à 30%.

Deux options sont en balance pour la prise en charge des coûts : (1) chaque commune finance sa partie de l'itinéraire ou (2) un budget global est mis en place avec des clés de répartition entre communes.



## Pour aller plus loin

---

- Les types de voies p4
- Les itinéraires de Val Revermont p5
- Questions pratiques p7
- Financement p8
- Références **pErreur ! Signet non défini.**
- Pourquoi cette fiche ? p8

## Annexe 1 Les types de voies

---

Les photos et photomontages ci-dessous illustrent les principaux types de voies empruntés par les itinéraires de Val-Revermont : route de campagne peu circulante, chemin gravillonné (chemin rural aménagé ou voie nouvelle), chemin enherbé et chaussée à voie centrale banalisée (chaucidou en discussion).

*Figure 1 – Types de voies*

Route de campagne



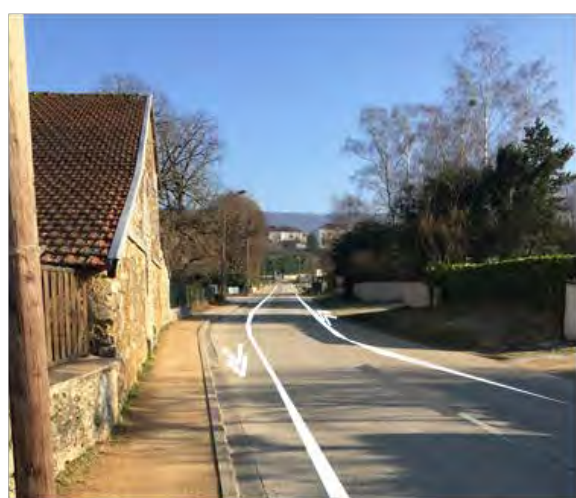
Chemin en gravier



Chemin enherbé



Chaucidou





## Annexe 2 Les itinéraires de Val-Revermont

---

### *Du bourg de Treffort au village de Cuisiat*

Le premier itinéraire a été ouvert en 2017 sur 5 km entre Treffort et Cuisiat (a-g sur la Figure 2.**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Il est constitué de :

- deux routes de campagne peu fréquentées (repères c-d et e-g)
- un chemin rural recouvert d’herbe mais aisément roulant (repères a-c)
- un chemin rural recouvert de gravier (repères d-e).

### *De Cuisiat à la Grange du Pin*

Le second itinéraire a été ouvert en même temps sur 2,2 km entre Cuisiat et la base de loisirs de la Grange du Pin. Il est principalement constitué d’une route de campagne peu fréquentée (repères h-i) mais il se termine par quelques centaines de mètres de sentier qu’il vaut mieux emprunter à pied (repères i-j).

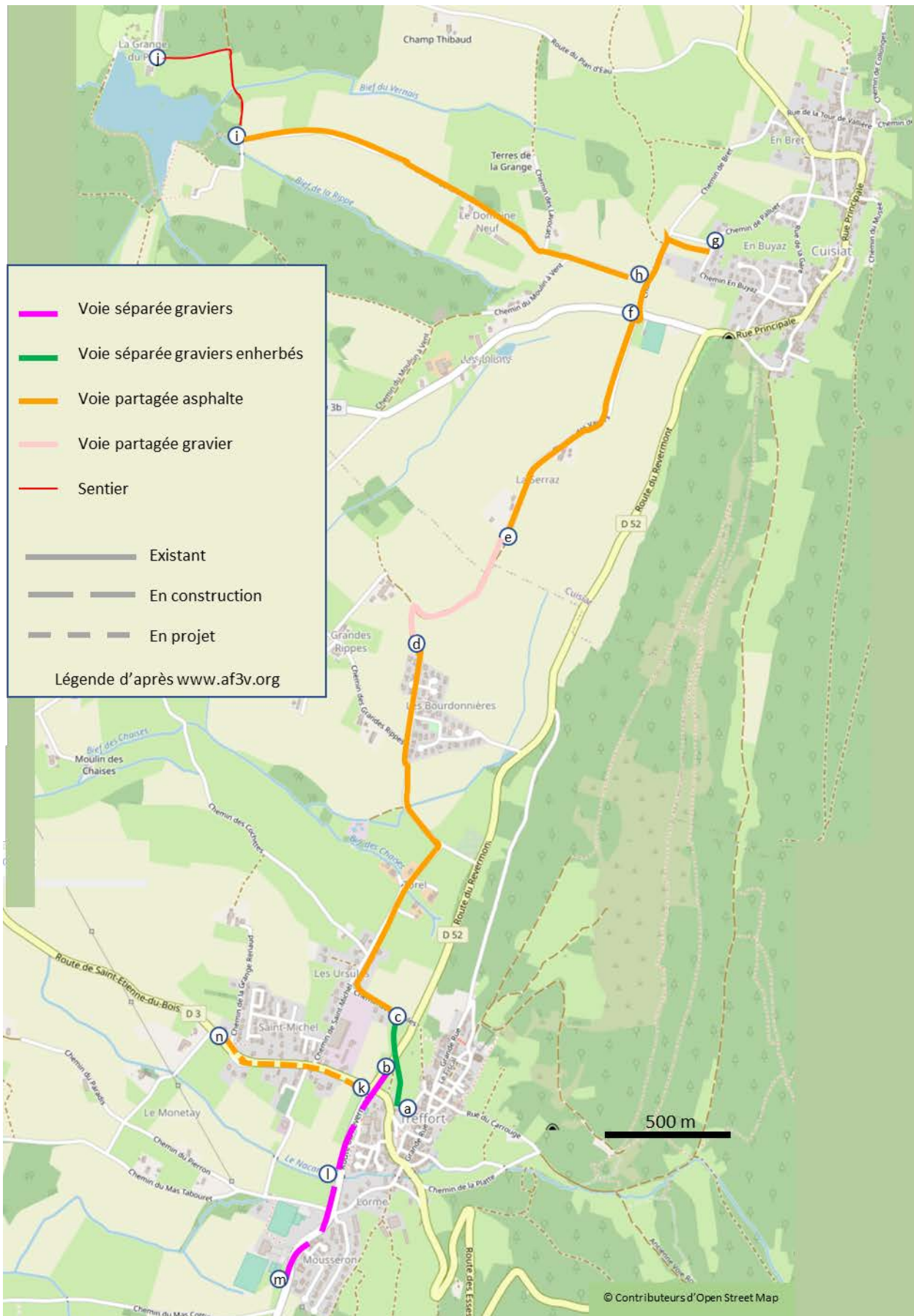
### *Au pied du village de Treffort*

Le troisième itinéraire est en travaux et ouvrira prochainement sur 800 m le long de la RD52 en contrebas du village de Treffort. C’est une voie cyclable nouvelle en gravier de 3m de large (repères b-m).

### *De Treffort au hameau de Saint Michel*

Le quatrième itinéraire est en discussion. Il relierait le bourg de Treffort et le hameau de Saint Michel en contrebas. Le projet est de créer une voie vélo entre le village et le carrefour des RD 3 et 52, puis de partager la chaussée sur la RD 3 sur 500 m avec une voie centrale banalisée, aussi appelée chaucidou. La route serait légèrement élargie afin de faire place à un trottoir piéton, deux voies vélo et une voie centrale pour les voitures (repères k-n).

Figure 2 – Plan des itinéraires de Val-Revermont



## Annexe 3 Questions pratiques

---

Voici quelques questions pratiques en cours de discussion.

### *Sécurité*

Aux points de rencontre entre vélos et voitures, on pourrait marquer la traversée des vélos sur la chaussée et faire une signalisation. Si possible, la priorité pourrait être donnée aux vélos. Ce type d'aménagement est-il possible et si oui, sur quels types de routes (voie communale, route départementale en agglomération, route départementale hors agglomération) ?

Sur les petites routes empruntées par l'itinéraire, on pourrait peindre des pictogrammes de vélos sur la chaussée et limiter la vitesse à 50 km/h.

### *Jalonnement*

Actuellement à Val-Revermont, les cyclistes sont guidés par des petites balises le long de l'itinéraire et par des panneaux indicateurs aux intersections. Ces indications sont suffisantes mais il y a quelques incohérences qui égarent les utilisateurs à certains endroits et qui restent à corriger.

À terme, il faudra que le jalonnement fasse partie d'un plan d'ensemble cohérent à différents échelons (Agglo, Département, etc.)

### *Entretien*

Actuellement à Val-Revermont, un des itinéraires emprunte un chemin rural gravillonné qui se dégrade trop rapidement car il est utilisé par des voitures qui roulent vite. Les élus réfléchissent donc à y interdire à la circulation à l'exception des exploitants des terres desservies.

### *Valorisation*

Les communes devraient valoriser le futur itinéraire par des aménagements complémentaires tels que : stationnement de vélo, espaces de pique-nique, signalisation des points remarquables ...

### *Utilisation*

Une question importante est restée implicite jusqu'à présent : « Comment faire en sorte que, le moment venu, l'utilisation de l'itinéraire se développe rapidement et incite certains habitants à passer de la voiture au vélo ? ».

## Annexe 4 Financement

---

Quelques pistes en cours d'exploration :

- Subvention dans le cadre d'une contractualisation avec le Département
- Investissements structurants
- Transition écologique
- Dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) reconduites sur les mobilités douces
- Fonds européen LEADER en relation avec Grand Bourg Agglomération

## Annexe 5 Références

---

### *Documents*

Un guide bref et efficace pour le partage des chaussées dans : Cerema (2022) Mobilité décarbonée – un défi global (pages 97 et suivantes). Téléchargeable [ici](#)

Un guide pour le jalonnement des réseaux et itinéraires cyclables par Vélo & territoires (75 pages hyper détaillées). Téléchargeable [ici](#)

### *Vocabulaire*

Les communes qui discutent de cet itinéraire utilisent le terme 'voie douce'. Sur Internet, on rencontre également les termes 'voie verte'. Ce dernier terme s'applique à des voies interdites à la circulation motorisée, sauf quand la voie emprunte un chemin forestier ou agricole ou une rue desservant quelques habitations à condition que la vitesse soit limitée à 30 km/h ([décret](#) du 22 avril 2022).

On rencontre également les termes 'itinéraire vélo' et 'véloroute' qui ont une définition plus large. Dans certains documents, l'Agglo (Grand Bourg Agglomération) utilise le terme 'itinéraire cyclable'.

Dans cette note, nous choisissons (provisoirement) d'utiliser le terme 'itinéraire vélo'.

## Annexe 6 Pourquoi cette fiche ?

---

Cette fiche d'information est réalisée dans le cadre de l'initiative 'Mon village bouge', un réseau d'échanges sur les mobilités sobres autour de Bourg en Bresse. Dix villages pilotes ont travaillé ensemble sur ce thème en 2020-2021<sup>1</sup>. À l'issue de cette expérience, ils ont décidé de poursuivre leurs échanges, de les étendre et de les faire évoluer. Le programme de travail de 2022<sup>2</sup> inclut des échanges sur les 'projets d'itinéraires' communs à plusieurs villages. Cette fiche concerne un projet d'itinéraire vélo situé au nord-est de Bourg.

Différentes versions de cette fiche sont réalisées à mesure de l'avancement des projets. Cette version est la deuxième. D'autres suivront.

---

<sup>1</sup> Bilan de 'Mon village bouge' : <https://www.autosbus.org/sites/default/files/Bilan%20MVB.pdf>

<sup>2</sup> Programme 2022 : <https://www.autosbus.org/sites/default/files/Programme%202022.pdf>



La fiche est conçue comme une source d'information pour d'autres villages de notre territoire qui envisageraient des projets similaires. À notre connaissance c'est déjà le cas pour

- Un itinéraire de Ceyzériat à Druillat (Revermont Sud ?)
- Un itinéraire entre Chavannes et Simandre (Vallée du Suran ?)